



Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'éducation nationale
Ministère des sports

INTITULE DU POSTE

Directeur/trice régional/e et départemental/e de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Bourgogne-France-Comté

Référence : CPM-50-A

Famille professionnelle : Conception et pilotage des politiques publiques et management Stratégique

Emploi-type : Directeur / Directrice de service déconcentré

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N°
(ne pas renseigner)

Catégorie : Encadrement supérieur A B C

Cotation, s'il y a lieu :
Groupe II

Corps et grade : Peuvent être nommés dans l'un des emplois des groupes I et II mentionnés à l'article 2 du décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié, les fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière et appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois classé dans la catégorie A ou assimilée dont l'indice terminal est au moins égal à la hors-échelle B, les magistrats de l'ordre judiciaire, les officiers de carrière détenant au moins le grade de colonel ou assimilé. Les agents mentionnés à l'alinéa précédent doivent justifier, en outre, de huit ans de services accomplis soit dans un ou plusieurs de ces corps ou cadres d'emplois ou dans le corps judiciaire, soit dans les corps des officiers de carrière ou assimilés. Les services accomplis en position de détachement sur un emploi de même niveau ou de niveau supérieur sont pris en compte pour le calcul de cette ancienneté. Les services accomplis sur des emplois d'un niveau comparable aux emplois cités à l'alinéa précédent en application des 7° et 14° de l'article 14 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions sont également pris en compte au titre des durées de services mentionnées au deuxième alinéa. II.- Pour être nommés, les fonctionnaires appartenant aux corps auxquels donne accès l'Ecole nationale d'administration et au corps des administrateurs des postes et télécommunications doivent avoir satisfait à l'obligation de mobilité prévue à l'article 1er du décret n° 2008-15 du 4 janvier 2008 relatif à la mobilité et au détachement des fonctionnaires recrutés par la voie de l'Ecole nationale d'administration. De même, les administrateurs territoriaux doivent avoir satisfait à l'obligation de mobilité prévue par le 2 de l'article 15 du décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux. Les autres fonctionnaires qui, de par le statut qui les régit, sont astreints à une obligation de mobilité statutaire doivent l'avoir accomplie. III.- Peuvent également être nommés dans l'un des emplois des groupes I et II mentionnés à l'article 2 du présent décret : 1° Les agents ayant occupé un ou des emplois du groupe III pendant une durée minimum de quatre ans ; 2° Les fonctionnaires appartenant à un corps ou un cadre d'emplois relevant de la catégorie A ou assimilée et dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966 s'ils justifient d'une durée minimum de huit ans de services accomplis en position de détachement dans un ou plusieurs emplois fonctionnels culminant au moins à la hors-échelle B.

Poste vacant : Oui Sera très prochainement vacant

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Le poste est situé en résidence administrative à Dijon.

DESCRIPTION DU POSTE

Intérêt du poste

Diriger un service déconcentré de l'Etat regroupant les compétences de l'Etat au niveau régional et celles du département du siège de la Direction régionale, sur l'ensemble des politiques concourant à la cohésion sociale et la citoyenneté, telles que la politique de la ville, les politiques d'inclusion sociale et celles en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire, des sports et de la vie associative ;

Développer une dynamique de la cohésion sociale, en intégrant les missions afférentes à ces politiques ;

Assurer une mission de proximité auprès du préfet de région et des préfets de départements sur l'ensemble des politiques publiques liées à la cohésion sociale, à la jeunesse, à l'éducation populaire, à la citoyenneté, aux sports et à la vie associative ;

Animer une équipe très diversifiée dans ses compétences et ses domaines d'intervention, supposant une capacité de dialogue et une aptitude à se mobiliser sur des tâches variées ;

Conduire un changement profond et concerté lié à la multiplicité de cultures administratives devant aboutir à terme à une culture commune et une évolution des pratiques administratives, afin de réaliser les objectifs inhérents à la réforme de l'Etat ;

Mettre en œuvre une nouvelle gouvernance par une mutualisation des moyens et des compétences en favorisant les échanges de savoirs, voire en initiant de nouvelles procédures et en privilégiant la simplification des processus ;

Négocier avec de nombreux interlocuteurs (élus, établissements et opérateurs publics, milieu associatif....) ;

Mettre en œuvre les termes du Décret no 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Conduire le changement dans un environnement complexe ;

Incarner par ses comportements, l'esprit d'équipe, le respect, la qualité d'écoute, de réalisme et de professionnalisme qu'il ou elle souhaite inspirer à ses collaborateurs.

Missions

- Assurer, sous l'autorité du préfet de région et du préfet de département du siège de la Direction régionale, sous réserve des compétences de chacun d'entre eux, les missions confiées par décret aux directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Assurer la gouvernance de la DRDJSCS en associant étroitement les membres du CODIR et notamment, le directeur départemental délégué, chargé des affaires départementales pour les missions qui relèvent des compétences du préfet de département du siège de la DRDJSCS ;
- Proposer au comité de l'administration régionale des modalités de mise en œuvre des missions sur un périmètre interdépartemental ;
- Animer le collège des directeurs en région;
- Contribuer à la stratégie régionale du préfet de région pour les politiques de jeunesse, de sports, de vie associative, de cohésion sociale et de citoyenneté ;
- Rédiger un document stratégique, déclinant et territorialisant la DNO, au regard de l'adéquation moyens-missions ;
- Assurer le pilotage, la coordination et veiller à la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale, sportives, de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire, en définir les conditions et veiller à la cohérence de l'application des orientations et instructions données par les ministres ;
- Assurer la planification, la programmation, le financement et le suivi des actions mises en œuvre dans la région et organiser le dialogue de gestion ;
- Assurer la sécurisation des opérations financières ;
- Mettre en œuvre le contrôle de gestion et assurer le rendu compte de la performance des politiques publiques mises en œuvre ;

- Développer une fonction d'observation et d'évaluation des politiques dans les champs de la cohésion sociale, de la jeunesse, de l'éducation populaire, des sports et de la vie associative ;
- Rédiger le plan régional d'inspection et de contrôle en articulation avec les directions départementales et autres administrations régionales dans un objectif de mutualisation et d'efficience ;
- Animer la direction régionale et départementale, autour d'un projet de service ;
- Construire et mettre en œuvre une stratégie de management avec les équipes de la direction et en y associant l'encadrement intermédiaire ;
- Animer le dialogue social interne ;
- Entretenir des relations permanentes et animer une politique de concertation avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les organisations socioprofessionnelles ;
- Assurer la communication autour des politiques publiques sous l'autorité du ou des préfets compétents ;
- Veiller à la parfaite lisibilité des organisations et des missions régionales et départementales par les usagers ;
- Assurer la mission d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre par les services déconcentrés du réseau JSCS qui agissent sur le territoire régional.

PROFIL SOUHAITE

Compétences :

- Expérience probante de direction et d'encadrement ;
- Expérience professionnelle réussie dans le domaine des politiques portées par les DRDJSCS ;
- Connaissance des méthodes de conduite de projet et expérience réussie dans la conduite de projets complexes ;
- Connaissances des organisations publiques (approche culturelle, sociologique et opérationnelle) ;
- Aptitude à la négociation dans des environnements complexes ;
- Aptitude et expérience réussie dans le domaine de l'animation d'équipes pluridisciplinaires et interministérielles, régionales et départementales ;
- Aptitude à la communication ;
- Aptitude et expérience réussie dans le domaine de la négociation et de l'animation du dialogue social interne.

Durée d'affectation souhaitée sur le poste : La durée prévisible dans cet emploi est de 5 ans.

Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat, les candidatures doivent être transmises dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel (soit jusqu'au 2 mars 2018).

Le dossier de candidature devra impérativement comprendre une lettre de motivation, un curriculum vitae, un état de services et le dernier arrêté de situation administrative et sera transmis exclusivement par courrier électronique à l'adresse suivante : ESD-DRJSCS@sg.social.gouv.fr

CONTACTS

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

- Sur les caractéristiques de l'emploi : Mme Mireille VEDEAU-ULYSSE, mission des cadres dirigeants et supérieurs direction des ressources humaines des ministères sociaux –
tél : 01.40.56.45.39 – mél : mireille.vedeau-ulysse@sg.social.gouv.fr
- Sur les conditions d'accès à l'emploi : M. Cyril PERIE, chef de la section de l'encadrement supérieur et des emplois de direction, au bureau de l'encadrement supérieur et des personnels contractuels (DRH/SD2B) à la direction des ressources humaines des ministères sociaux – tél : 01.44.38.36.98 – mél : cyril.perie@sg.social.gouv.fr